

Compte rendu de l'Assemblée Générale du CDS-54 du 12 mars 2011

Le samedi 12 mars 2011 s'est déroulée l'Assemblée Générale du Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe-et-Moselle (CDS-54), dans une salle de réunion de l'Office Municipal des Sports de Nancy.

Le Président, Cyril WIRTZ, ouvre l'Assemblée Générale en présence de Mme BEZAZ (Région Lorraine) et de M. BAUMANN (Conseil Général 54) ; il y avait 10 (7 présents et 3 procurations) représentants élus des clubs sur 12 (taux de participation de 83,3 %) et 6 spéléos non votants.

Le Président présente les excuses de la part de la Présidente de la Fédération Française de Spéléologie, du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de Meurthe-et-Moselle et du Président du Comité Régional Olympique et Sportif de Lorraine.

Liste des représentants élus :

Club	Représentant	Présent à l'A.G.
A.S.D.U.N.	BOYETTE François	oui
C.L.R.S.	LE GUERC'H Bernard	oui
S.C.L.	WOURMS Nathalie WOURMS Sylvain (<i>Président adjoint du CDS 54</i>)	procuration oui
S.S.-U.S.B.L.	RODANGE Denis	oui
U.S.A.N.	ADMANT Pascal DUCHAMP Dominique KELLER Jean-Paul (<i>Trésorier du CDS 54</i>) MARTIN Martial PREVOT Daniel PREVOT Eliane REVOL Pierre	procuration non oui non oui oui procuration

Liste des spéléos présents non votants :

Club	Spéléo
S.S.-U.S.B.L.	LOSSON Benoit
U.S.A.N.	MARTIN Marie (<i>Secrétaire du CDS 54</i>) METZGER Jean-Luc MEYER Gilles PREVOT Christophe (<i>Président de la LISPEL : Ligue Spéléologique Lorraine</i>) WIRTZ Cyril (<i>Président du CDS 54</i>)

Le CDS-54 compte cette année 5 clubs rassemblant 115 membres, soit 42,44 % des 271 licenciés de la région et 1,55 % des 7 414 licenciés de la Fédération.

La lecture des renseignements statistiques par le Président montre :

- l'évolution des effectifs depuis 1978 (baisse cette année de 2,5 %),
- la féminisation du département (24,3 %), de la région (22,1 %) et de la fédération (23,8 %),

- la situation des spéléos meurthe-et-mosellans en âges (âge moyen : 40,8 ans) et représentation des mineurs (12,2 %) et des jeunes (22,6 %),
- la comparaison des effectifs avec les autres CDS (le CDS-54 est le 21^{ème} au niveau des effectifs).

Le Président effectue la lecture de son rapport moral pour l'année écoulée :

- Les stages vacances ont été reconduits : 92 initiations ont été réalisées.
- Une convention a été établie avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) au sujet des informations sur les cavités. L'inventaire départemental a été fourni par le CDS 54, en échange d'une indemnité de 1 800 €.
- Une convention nationale a été signée entre la Fédération Française de Spéléologie et la Gendarmerie Nationale, pour la recherche de personnes en milieu souterrain. La première mise en œuvre de cette convention a concerné notre département, avec une opération de recherche menée en juin 2010 à Pierre-la-Treiche.
- L'évolution des effectifs n'est pas satisfaisante puisqu'ils baissent de plus de 2 %. Il faut noter qu'un club a disparu : l'ASSCA.
- L'exposition du CDS 54 a été prêtée à un club mosellan en 2010, et sera prochainement visible au Centre Alexis Vautrin de Vandoeuvre-les-Nancy.
- L'aide aux formations reste une des priorités, avec des aides pour les personnes qui s'inscrivent à certains stages.

La Secrétaire présente ensuite le rapport d'activités du CDS 54 pour 2010 et les projets pour 2011 :

- Administration : il n'y a pas eu de réunion de Comité Directeur en 2010, en-dehors de l'Assemblée Générale.
- Animations / Manifestations : le CDS a participé à la journée de la Sécurité Civile. A cette occasion, le CTDS François BOYETTE a organisé la prestation du SSF-54 (Spéléo-Secours Français) avec l'installation d'un stand devant la Préfecture, des démonstrations ASV (Assistance et Secours aux Victimes), des vidéos du SSF et une exposition de photos. Une participation plus nombreuse de la part des spéléos serait la bienvenue car cette journée est l'occasion de montrer au public notre savoir-faire spécifique en matière de secours en milieu souterrain.
- Communication : SIMM (bulletin trimestriel d'informations) non diffusé ; site internet souvent visité.
- BRGM : une convention a été signée pour réaliser des échanges de données au sujet des cavités du département.
- Stages vacances : 12 groupes ont pu être encadrés par 5 cadres à Pierre-la-Treiche. 19 casques ont été rachetés, afin de commencer le renouvellement des casques les plus anciens. Les stages vacances seront reconduits en 2011.
- La demande de création d'un diplôme de « Guide spéléo » pour les cavités de classe 1 a été soumise à nouveau à la FFS (dossier en attente).

Le Trésorier présente le bilan financier et le compte de résultat suivants au 31 décembre 2010 pour l'exercice 2010 :

Bilan financier 2010 (au 31/12/2010) :

A C T I F		P A S S I F	
Livret d'épargne (BPLC)	5 853,34 €	Report des exercices	3 954,97 €
Compte courant (BPLC)	2 245,06 €	Résultat de l'exercice 2010	2 031,66 €
Livret A (La Poste)	8,22 €	Charges à payer	470,00 €
Produits à recevoir	469,61 €	Provision	2 119,60 €
T O T A L	8 576,23 €	T O T A L	8 576,23 €

Compte de résultat de l'exercice 2010 (du 01/01/2010 au 31/12/2010) :

P R O D U I T S		C H A R G E S	
Quote-part LISPEL	608,00 €	Cotisations	42,00 €
Produits financiers	70,72 €	Publications	59,70 €
Subvention CG-54	500,00 €	Commission secours	521,86 €
Subvention CNDS	1 000,00 €	Stages vacances	138,00 €
Stages vacances	682,00 €	Achats de matériels	2 495,09 €
Location casques	360,00 €		
Convention BRGM	1 800,00 €		
Dons-Abandon de frais	203,40 €	Frais de fonctionnement	72,00 €
Perte et profit (régul SIMM 30)	143,75 €	Erreur opération 2009 réglée 2010	7,56 €
T O T A L	5 367,87 €	T O T A L	3 336,21 €
Résultat de l'exercice	2 031,66 €		

L'exercice 2010 est créditeur de **2 031,66 €**.

Le compte courant est créditeur au 31 décembre de **2 245,06 €** (plus des produits à recevoir de 469,61 € et moins des charges à payer de 470,00 €) et les livrets de **5 861,56 €** ce qui représente un actif total au 31 décembre 2010 de **8 576,23 €**. Le CDS est en bonne santé financière.

Les vérificateurs aux comptes (*Pascal ADMANT, Jean-Luc METZGER* et *Eliane PREVOT*) présentent leur rapport, indiquant la bonne tenue des comptes par le Trésorier, et accordent leur quitus pour le vote.

Le budget prévisionnel suivant est adopté pour 2011 :

P R O D U I T S		C H A R G E S	
Quote-part LISPEL	550,00 €	Frais administratifs	50,00 €
Intérêts du livret	75,00 €	Frais postaux & SIMM	100,00 €
Subvention CG-54	1 000,00 €	Aide financières (stages fédéraux)	1 000,00 €
Subvention CNDS	1 400,00 €	Aide manifestations, clubs	1 000,00 €
Stages vacances	725,00 €	Tête de réseau / CNDS	400,00 €
Reprise sur provision	1 400,00 €	Commission secours	600,00 €
Dons – Abandon de frais	250,00 €	Frais de fonctionnement	100,00 €
		Stages vacances	150,00 €
		Achats de matériels	1 500,00 €
		Panneau Pierre-la-Treiche	500,00 €
T O T A L	5 400,00 €	T O T A L	5 400,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €		

Le résultat du vote des quitus est le suivant (10 votants sur 12) :

- Président : unanimité.
- Trésorier : unanimité.

Questions diverses :

➤ M. BAUMANN (Conseil Général 54) souhaite travailler avec le CDS 54 sur les questions de biodiversité et d'ENS (Espaces Naturels Sensibles), afin d'étendre la réflexion au domaine souterrain.

➤ Un exercice secours officiel est souhaité par la Préfecture de Meurthe-et-Moselle en juin 2011. Il s'agira de bien fixer les objectifs à l'avance, afin de mobiliser le nombre nécessaire de spéléologues pour l'opération.

➤ Des détériorations ont été constatées à la grotte des 7 salles de Pierre-la-Treiche.

➤ Au niveau de la base de données du BRGM (BD Cavités), il faudra sans doute revoir avec les personnes qui s'en occupent car il y a environ 700 cavités répertoriées pour notre département, alors qu'il n'y en a en réalité que 230 environ : il y a sûrement plusieurs doublons. D'autre part, le BRGM n'indique pas de bibliographie et cela pose le problème de la reconnaissance des auteurs ; les références complètes des cavités ne sont pas bien affichées.

➤ La question du devenir du matériel qui sort du lot en raison de sa fin de vie (normes EPI) est posée : que doit-on faire de ce matériel ? Peut-on le donner à des clubs ? Peut-on le donner à des clubs situés à l'étranger ? Doit-on le détruire ? La question reste posée, car on ne sait pas vraiment ce que l'on peut faire ou pas avec ce matériel.

Le Président,
Cyril WIRTZ

La Secrétaire,
Marie MARTIN